

Expression sur le rapport d'Aurore Bergé « Emancipation et inclusion par les arts et la culture »

Le rapport d'Aurore Bergé au premier ministre sur le thème « *Emancipation et inclusion par les arts et la culture. Pour un ministère de la Culture au service des créateurs, des arts et des droits humains* » a été rendu public. Plusieurs associations de solidarité membres du Réseau Wresinski Culture ayant été reçues¹ lors de sa préparation, il leur a semblé nécessaire de faire connaître leur appréciation sur ledit rapport. Et cela d'autant plus au regard de l'absence presque totale de prise en compte de leurs remarques ou propositions.

Et pourtant cela démarrait bien ! Le sommaire du rapport met en effet en appétit avec le titre « Au-delà de la démocratisation, la participation » et l'affichage d'une ambition comme « les droits culturels, pierre angulaire de l'action publique ». La déception n'en est que plus amère de constater combien, derrière ces formules chocs, le rapport s'inscrit toujours dans la traditionnelle politique de démocratisation du ministère.

Difficile sans doute de faire mieux au regard de la méconnaissance² des droits culturels et de l'incompréhension du réel levier qu'ils peuvent constituer ; le rapport est même en retrait par rapport à ce que le ministère a intégré en 2019 dans les Conventions pluriannuelles d'objectifs renouvelées avec les organisations de solidarité et que le rapport cite pourtant³ (« *Le ministère de la culture [...] veille avec les ministres intéressés à la reconnaissance et à la prise en compte des droits culturels, leviers du développement du pouvoir d'agir des personnes et de l'accès aux autres droits humains* »).

Alors que les membres du Réseau Wresinski Culture en ont pourtant rappelé les limites, le rapport reste inscrit dans une politique axée sur la démocratisation de la culture privilégiant une émancipation par la rencontre avec des œuvres d'art au détriment des libertés culturelles de personnes d'égale dignité. On ne s'étonnera pas que les références aux droits culturels apparaissent alors plutôt opportunistes...

Cela se trouve malheureusement confirmé dans les propositions qui, pour la majorité, déclinent des projets ministériels préexistants. Rien de bien neuf (si ce n'est par exemple l'anecdotique, et un peu ridicule, proposition 1 sur l'intégration de la « santé culturelle » au carnet de santé des enfants !) donc dans les propositions alors que les organisations de solidarité en avaient formulé plusieurs.

C'est notamment le cas de la nécessité de la formation des travailleurs sociaux à la médiation culturelle qui constitue un des socles fondamentaux de prise en compte de

¹ Le terme « consultées » serait clairement inapproprié au regard du résultat ...

² Aucune référence notamment à l'Observation générale N°21 (« *Droit de chacun à participer à la vie culturelle* ») du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du Comité de l'ONU, à la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels ou à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle

³ Page 64, dans une note de bas de page certes !

l'outil culturel dans l'accompagnement social global. Or, les travailleurs sociaux ont peu accès à ces formations considérées souvent comme peu légitimes ou non prioritaires par les hiérarchies. Sans parler du parcours du combattant pour pouvoir faire valoir ses droits de formation !

Plus généralement nous nous étonnons qu'aucun levier ne soit cité pour le champ social alors que si nous souhaitons réduire les inégalités culturelles, nous devons accompagner les personnes en situation de vulnérabilité et se donner les moyens d'y accéder.

Quand on parle de démocratisation culturelle, on oublie la notion fondamentale de démocratie culturelle, notion moins ascendante avec la prise en compte horizontale des personnes et de leur droit de cité. Le rapport cite « la participation » mais au-delà de l'affichage, aucune mise en œuvre concrète n'est proposée alors que c'est sur cette base de participation que se construisent aujourd'hui la majorité des projets culturels émanant des associations de solidarité.

Enfin quid même du mot culture ? Le rapport semble encore une fois mettre en avant la culture des équipements culturels, opposant culture légitime et culture illégitime. Nous l'avons dit –avec d'autres !- et le répétons : la culture englobe toutes les composantes de la personne, qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs, gastronomiques ...

A cet égard on attendait d'un rapport visant l'émancipation qu'il s'appuie sur la participation et rappelle, à l'instar de l'Observation Générale 21, qu'il est ici question d'un droit humain fondamental : « *La participation recouvre en particulier le droit de chacun – seul, en association avec d'autres ou au sein d'une communauté – d'agir librement, de choisir sa propre identité, de s'identifier ou non à une ou plusieurs communautés données ou de modifier ce choix, de prendre part à la vie politique, d'exercer ses propres pratiques culturelles et de s'exprimer dans la langue de son choix.* »

ATD Quart Monde France, Cultures du cœur, Fédération des acteurs de la solidarité